



**EXTRAIT DE DELIBERATION  
DU COMITE SYNDICAL  
du 17 mars 2022**

L'an deux mille vingt-deux le 17 mars à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Pont Péan dans la salle du conseil, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DELMODER, Rémi PITRE, Teddy REGNIER, Jean-François RICHEUX, Jean-Claude BELINE, Patrick HERVIOU, Jean ROUSIN, Christophe LECOMTE (suppléant de M. MARTIN), Yann SOULABAILLE, Georges DUMAS

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Flavie BOUKHENOUFFA, Emmanuelle ROUSSET, Marie-Edith MACE, Messieurs Thierry LE BIHAN, Jean-Pierre Martin, Guillaume PERRIN

Pouvoir : de Madame Flavie BOUKHENOUFFA à Monsieur DEMOLDER, de Monsieur Guillaume PERRIN à Monsieur RICHEUX et de Madame Emmanuelle ROUSSET à Monsieur SOULABAILLE

Assistaient également : Monsieur Jean-Jacques LEON payeur Départemental, Monsieur Antoine DECONCHY et Madame Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Monsieur Remi PITRE

**Nombre de Membres du Comité présents : 11**

**Nombre de Membres du Comité votants : 14**

Date de la convocation : le 10 mars 2022

**ADMINISTRATION GENERALE**

**N°22/03-08 Adoption du Budget Primitif 2022 et de ses annexes**

## Comité syndical du 17 mars 2022

### N°22/03-08 Adoption du Budget Primitif 2022 et de ses annexes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L1612-4 relatif aux budgets des collectivités territoriales ;

Considérant que les sections d'investissement et d'exploitation du Budget Primitif pour l'exercice 2022 s'équilibrent en dépenses et en recettes pour les sommes respectives de **42 541 122,84 €** et **35 595 240,93 €**.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers Collègues, de bien vouloir :

1°) **ADOPTER** au chapitre le budget 2022 tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement qui sont en équilibre.

2°) **APPROUVER** les états joints en annexes : états des amortissements, tableaux des effectifs.

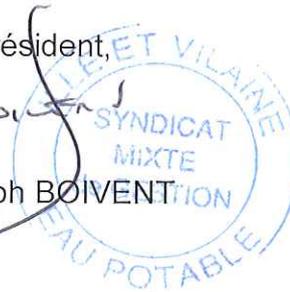
**Les conclusions du rapport sont adoptées à la majorité des suffrages exprimés et une abstention**

Fait à Rennes, le 17 mars 2022

Le Président,

J. BOIVENTION

Joseph BOIVENTION



## IV – ANNEXES

### ARRETE ET SIGNATURES

D

Nombre de membres en exercice : 17  
 Nombre de membres présents : 11  
 Nombre de suffrages exprimés : 14  
 VOTES :  
 Pour : 13  
 Contre : 0  
 Abstentions : 1

Date de convocation : 10/03/2022

Présenté par (1) Le Président  
 A Rennes le 17/03/2022

(1) Le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire  
 A Pont Péan, le 17/03/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2).



Emmanuelle ROUSSET	
Flavie BOUKHENOUGA	
Georges DUMAS	
Guillaume PERRIN	
Jean RONSIN	
Jean-Claude BELINE	
Jean-Pierre MARTIN	
JeanFrancis RICHEUX	
Joseph BOIVENT	
Marcel LE MOAL	
Marie-Edith MACE	
Michel DEMOLDER	
Patrick HERVIOU	
Régis GEORGET	
Rémi PITRE	
Teddy REGNIER	
Thierry Le Bihan	
Yann SOULABAILLE	

Certifié exécutoire par (1) Le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Rennes, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Comité syndical.